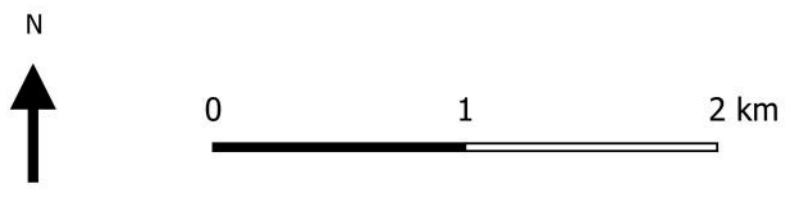


# Règlement local de publicité intercommunal Eurométropole de Metz

## Zonage des publicités et préenseignes Tome 3 - Annexes

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03/06/2024  
Document soumis à l'approbation en Conseil Métropolitain le 03/02/2025



Sources :  
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023  
Réseau routier et ferré : Bd Topo - IGN © 2022  
Réalisation : Eurométropole de Metz (Pôle Planification)  
Date de réalisation : 06/01/2025



### Légende

- ZP1 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité absolue
  - ZP2 : secteurs patrimoniaux - Interdiction de publicité relative
  - ZP3 : secteurs mixtes à dominante résidentielle, d'équipements et de commerces de proximité
- Axes structurants
- ZP4-A : axes structurants dans le coeur métropolitain
  - ZP4-B : axes structurants dans l'unité urbaine
- Secteurs d'activités économiques
- ZP5-A : secteurs d'activités majeurs
  - ZP5-B : secteurs d'activités diffus dans le tissu urbain
  - ZP5-C : secteurs d'activités de communes hors de l'unité urbaine
- Secteur hors agglomération
  - Bâti
  - Tronçon de route
  - Limite communale
  - Limite parcellaire

